

Avant de vous assurer sur la Vie
vous avez tout intérêt à associer
Monsieur André PIAT
Agent gér. des Comp. d'Assurances l'ABEILLE
18, Rue des Lignes, Roubaix
qui vous exposera les combinaisons et avan-
tages de l'ASSURANCE-VIE.

84116

STATS-CIVITÉ

ROUBAIX — Nécessaires du 16 janvier. — Mar-
celle Flachou, rue Grétry, 52. — Rando Boncourt,
rue de la Place de l'Europe, 10. — Claude
Médié, rue de l'Europe, 10. — Georges Adrien,
rue de l'Europe, 10. — Albert Dupire, rue Lingé, 2.
VÉHICULES D'ENFANTS, 15 bis b, rue du Carré-Rouge, 53425.
— Roger Lahouze, rue de Wasquehal, 99. — Augus-
te Lehoux, rue de Beaucamps, 109. — Georges
Grosjean, rue des Croix, 32. — Henri Singre, rue du
Colleg, 164. — Raymond Bouchard, rue de l'Om-
bre, 66. — Georges Averbuch, rue de la Gare, 11.
BOUVINES — Nécessaires. — Louis Pochet, rue
de Lourdes, 3. — Euse Delomari, rue du Marchal
Driant, 1. — Louis Pochet, rue de l'Europe, 10.
TOUROUNG — Nécessaires du 14 janvier.
Bertrand et Odette Dujaud, rue de Dunkerque,
50. — Paulette Lemoine, rue de Génval-Boncours,
50. — Thérèse Lemoine, rue d'Antoing, 50.
— Paulette Lemoine, rue de l'Europe, 123. — Gaston
Pichot, rue de l'Europe, 123. — Georges De-
sainte profession, rue de Lorraine, 44. — Georges De-
glandier, tannier, rue de Bourgues, 11. — Georges Ferret,
rue Clémenceau, 11. — Jeanne Poisson, rue de la
Cour, 10. — André Lepage, rue de l'Europe, 10. —
Georges Morel, domesti-
que, à Roubaix. — Alain Vanasse, servante à Rou-
baix. — Pierre Lepage, tisserand, rue de l'Europe, 10.
— François Piron, serrurier à Grand-Vert, 22.
Mariage le 16 janvier. — Albert Claeboeuf, tapissier,
garçonneur, rue Neuve, 2. — Léa Bruynel, sans
profession, rue de l'Europe, 10. — Daniel Lefèvre, 10.
— Georges Dubois, 10. — Alphonse Bouat, 70 ans
rue Saint-Jean, 52. — Elise Cochettes, 45 ans, rue
de la Longue-Chemise, 1. — Tulle Van Herck, 74
ans, rue de l'Europe, 10. — Auguste Lemaire, 74
ans, rue de l'Europe, 10. — François Goussens,
73 ans, rue Blanche-maille, 37. — Jeanne Speckaert,
69 ans, rue Barbeaux, 15. — Josaphin Timart, 72
ans, rue de l'Europe, 10. — Philippe 11, 10.
Marguerite Piron, 28 ans, rue du Tou-

PUBLICATIONS LÉGALES

Etude de M. Eugène DUPREZ docteur en droit, notaire à Roubaix.

Formation de Société

Suivant acte reçu par M.
DUPREZ, Notaire à Roubaix, le
trois Janvier 1922, entre

M. Louis LAPRINDE-DES-
REUMAUX, entrepreneur de
maçonnerie, demeurant à
Roubaix.

Et L. Prosper LAPERRE-
WOLFF, entrepreneur de
maçonnerie, demeurant à
Roubaix.

Ont formé entre eux une
société nommée "Laprinde et
Lapierre" pour l'exploitation d'un
commerce d'entreprises géné-
rales de travaux du bâtiment et
tout ce qui va de la construction
à la vente de matériaux.

La société est constituée
pour une durée illimitée à
partir de sa formation, et
elle a pour siège à Roubaix.

Le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs
pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.

La durée de la validité de la
société est de 20 ans.

Et le siège est fixé à Roubaix,

rue de l'Europe, n° 10, pour
une surface de 100 m².

Capital social de 100 000 francs.

Et le capital sera composé de
parts égales, soit 50 000 francs

pour M. Laprinde et 50 000 francs

pour L. Prosper Lapierre.

Les deux associés auront
tout ensemble le gérance et l'ad-
ministration de la société et
la signature sera faite à
Roubaix.

La raison et la destination
sociale sont les affaires

sociales et industrielles.